



Rapport annuel

au 31 mars 2025

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO

Part R, Part E, Part I, Part GP

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbepam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence Euro Stoxx dividendes nets réinvestis (ticker Bloomberg : SXXT index) sous contrainte d'une tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) comprise dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché.

L'indice EURO STOXX est un indice large représentatif des marchés actions de la zone euro. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières de la zone euro, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions de la zone euro entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activités. L'indice EURO STOXX inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles *via* le site internet suivant <https://www.stoxx.com/indices>

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR Français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon, selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la société de gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

¹ L'indice EURO STOXX est un indice large représentatif des marchés actions de la zone euro. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières de la zone euro, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions de la zone euro entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activités. L'indice EURO STOXX inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.stoxx.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative.

Les décisions d'investissement sont prises en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne. L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance. Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles: l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles:

- allocation des valeurs via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la société de gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme. Ce moteur, fondé sur l'analyse de la société de gestion que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: *Value, Size, Growth, Momentum, Quality...*). L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la société de gestion. La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court terme et de long terme des styles;
- niveau d'exposition aux actions du marché de la zone euro: ajuster à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90 %,110%] ;
- stratégies optionnelles: mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'État fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'État peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'État sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP investit en actions européennes, principalement (minimum 75 % de l'actif net) des actions de grandes ou moyennes capitalisations (respectivement: sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros au moment de l'achat et sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat) de pays de la zone euro dont celles composant l'indicateur de référence sans répartition sectorielle particulière. Les petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat), sont autorisées dans la limite de 25 % de l'actif net.

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le FCP investit au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA. Les titres de société éligibles au PEA sont ceux dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non-membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

■ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger :

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des FIA de droit français et/ou dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R. 214-32- 42 ou R. 214-13 du code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF, cotés ou non sur un marché réglementé.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de la zone euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée et sans maturité définie.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus, la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre.

La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « *Investment Grade* »), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la Société de Gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

Le FCP peut investir dans des titres libellés en euro ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE. Le risque de change est limité à 10 % de l'actif net.

2. Instruments dérivés

Dans la limite d'une fois l'actif, les instruments financiers dérivés sont utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement :

- Futures et options sur actions ou indices actions sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, *swaps* de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices d'actions : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, ou de l'exposer.
- *Swaps* d'indices (dont la volatilité et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Futures et options de change sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et instruments de change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Futures et options de taux sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et *swaps* de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.

Le FCP n'a pas recours aux *Total Return Swaps* (TRS)

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 150 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture et d'exposition sur taux, actions et change, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (*Medium Term Notes*, bons de souscription, warrants, etc.), sur taux, actions, change ou indices.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de la trésorerie du FCP, dans la limite de 25 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire de la SICAV ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions et, de manière accessoire, aux investissements en gestion alternative.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque lié au modèle multicritères** : lié à l'utilisation du modèle multicritère ; l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la construction du portefeuille ainsi que la sélection des actifs sont réalisées en partie d'après le modèle développé par LBP AM. Néanmoins, toute décision est prise par le gérant, qui peut alors ne pas valider les résultats du modèle, si ceux-ci paraissent erronés.
- **Risque actions** : en raison de la stratégie d'investissement, le FCP est exposé au risque des actions de manière importante, le niveau d'exposition en actions étant égal ou supérieur à 90 % la valeur du FCP peut baisser significativement.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.
- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint**. Rien ne garantit que l'objectif de gestion du FCP soit réalisé. En effet, les repondérations de l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis peuvent entraîner divers coûts de transaction ou de frottement, notamment en raison d'indisponibilité temporaire de certaines valeurs composant l'indice ou de circonstances exceptionnelles : ainsi la performance du FCP est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital** : le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection, le capital initialement investi peut ne pas être totalement restitué.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans une optique de maîtrise de risque.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont :

- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Cependant, l'exposition aux titres libellés dans une devise autre que l'euro est accessoire.
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est de plus de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ Le 20/12/2024 : Modification de l'indice de référence.

COMMENTAIRE DE GESTION

Marchés

Les marchés européens clôturent la période en hausse après le rallye haussier de début 2025, avec le STOXX 600 qui affiche une performance de + 6,9 %. Les inquiétudes économiques, politiques et géopolitiques qui se sont accentuées au cours du S2 2024 et ont pesé sur les marchés : La crise politique en France et en Allemagne, l'élection de Donald Trump accompagnée de menaces de droits de douane, l'extension de la guerre au Moyen-Orient, l'escalade internationale de la guerre en Ukraine, une détérioration de l'activité économique européenne ou encore la faible consommation chinoise ont pesé sur le sentiment des investisseurs européens. Le T1 2025 a vu un très bon début d'année porté par l'investissement de Donald Trump et des résultats d'entreprises solides, mais les tensions commerciales et l'annonce de nouveaux droits de douane par les États-Unis, notamment contre l'Europe, la Chine, le Canada et le Mexique, ont pesé sur la confiance des investisseurs en mars. Par ailleurs, les négociations entre Trump, Poutine et Zelensky ont conduit à un cessez-le-feu partiel en Ukraine, apportant un répit temporaire mais sans résolution durable du conflit. Malgré ces turbulences, les annonces d'investissements en IA et en défense ont soutenu le marché européen, notamment grâce au plan massif des 500 Mds€ sur 12 ans par l'Allemagne qui revient sur sa règle d'or de déficit budgétaire.

Le CAC (- 2,8 %) est l'indice qui a le plus souffert parmi les grandes places économiques européennes, impacté par l'augmentation de l'instabilité politique française, mais aussi par sa dominante sectorielle du Luxe qui a été fortement pénalisée par le ralentissement de la consommation chinoise. Aux États-Unis, l'année boursière a été à l'opposé de celle de l'Europe, avec des records sur les principaux indices américains (S&P 500 : + 23,3 % ; Nasdaq : + 24,9 %). Les investisseurs ont dans un premier temps anticipé un cycle de baisses de taux, qui a pris plus de temps à se déclencher que prévu, sans que cela n'inquiète particulièrement les investisseurs, car les données de l'activité économique américaine sont restées très solides (PIB T2 : 3 % YoY, PIB T3 : 3,1 % YoY). L'élection de Donald Trump a ensuite soutenu les marchés américains, plus particulièrement les secteurs de la technologie et de la finance, grâce aux potentielles mesures que Donald Trump pourrait instaurer dès janvier, telles que des dérèglementations importantes et une baisse d'imposition des sociétés.

Les banques centrales, ont globalement assoupli leurs politiques monétaires sur la période, avec des baisses plus ou moins importantes en fonction des régions et de leur progression dans la réduction de l'inflation, ainsi que de leurs problématiques internes. La BCE a baissé ses taux de - 150 pdb sur la période (à 2,5 %), soutenue par une baisse de l'inflation plus marquée que prévu et par une croissance plus faible qu'attendue. La Fed, quant à elle, n'a déclenché son cycle de baisses de taux qu'en septembre, avec une baisse de - 50pdb, en raison d'une inflation plus résiliente que prévu et de solides chiffres économiques. La Fed a ensuite abaissé ses taux de - 25pdb lors des deux dernières réunions de l'année, portant le total à - 100pdb en 2024 (4,25- 4,50 %). Bien que des baisses de taux aient eu lieu lors des trois dernières réunions, Jérôme Powell s'est montré plus prudent quant à de nouvelles baisses de taux en 2025, révisant ses prévisions à la baisse pour ne prévoir plus que 2 baisses de taux en 2025 au lieu de 4 précédemment. La BOE a été plus modérée en abaissant ses taux de seulement - 75pdb (à 4,5 %), alors que les craintes d'une remontée de l'inflation due à l'annonce du budget du nouveau gouvernement subsistaient. En Asie, la BOJ a relevé ses taux d'intérêt pour la première fois depuis 17 ans, en augmentant de + 60 pdb pour atteindre 0,50 % fin mars 2025. La PBOC a, pour sa part, annoncé de nombreux plans pour stimuler la croissance et soutenir le marché immobilier, dont l'abaissement de ses taux préférentiels de prêt.

Performances

Suite au passage à la version 3 du Label ISR, le fonds LBPAM ISR ACTIONS FOCUS Euro a changé de benchmark le 23/12/2024, ce dernier est passé de l'Eurostoxx 50 à l'Eurostoxx. Les performances données ci-dessous sont donc celles du benchmark chaîné : Eurostoxx 50 jusqu'au 20/12/2024 puis Eurostoxx.

Entre le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025, le Benchmark chaîné Net Total Return EUR a enregistré une performance de + 6 %.

Les secteurs ayant eu les meilleures performances sont les secteurs des Télécommunications (+ 56 %), de la Technologie (+ 50 %) et des Logiciels & services (+ 36 %).

Les secteurs ayant eu les plus mauvaises performances sont les secteurs des Semiconducteurs (- 30 %), de l'Automobile (- 27 %) et des Biens de consommation personnelle (- 23 %).

Les titres ayant eu les meilleures performances sont: Rheinmetall (+ 113 %), Thales (+ 79 %), Leonardo (+ 74 %), Iveco Group (+ 64 %) et Dassault Aviation (+ 59 %).

Les titres ayant eu les plus mauvaises performances sont: Stellantis (- 59 %), Puma (- 50 %), Kering (- 46 %), Pernod Ricard (- 37 %) et Soitec (- 37 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	3,10 %	6,08 %
Sur 3 ans	33,29 %	45,40 %
Sur 5 ans	94,21 %	111,70 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	4,01 %	6,08 %
Sur 3 ans	36,70 %	45,40 %
Sur 5 ans	101,69 %	111,70 %

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	3,13 %	6,08 %
Sur 3 ans	33,41 %	45,40 %
Sur 5 ans	94,50 %	111,70 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	3,63 %	6,08 %
Sur 3 ans	35,35 %	45,40 %
Sur 5 ans	99,23 %	111,70 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	320 888 908,53	292 842 522,44	613 731 430,97
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	273 219 364,74	299 135 788,29	572 355 153,03
ASML HOLDING NV NA EUR	58 334 310,30	68 140 870,12	126 475 180,42
SAP SE GY EUR	46 794 788,01	78 951 101,95	125 745 889,96
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	42 498 427,77	51 572 546,67	94 070 974,44
TOTALENERGIES SE FP EUR	23 028 251,61	66 851 180,54	89 879 432,15
ALLIANZ SE-REG GY EUR	36 657 257,71	39 913 823,02	76 571 080,73
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	32 480 430,28	42 488 519,66	74 968 949,94
SIEMENS AG-REG GY EUR	35 194 483,34	35 982 610,22	71 177 093,56
L'OREAL FP EUR	33 150 854,82	34 801 811,69	67 952 666,51

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 150,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 200,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 105,53 % selon la méthode de l'engagement,
- 106,02 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 94,61 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	3,22 %
Montant des titres engagés dans des opérations de prêt de titres	51 769 724,64 euros soit 3,34 % de l'actif net
Données sur la concentration	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prêt de titres	SOCIETE GENERALE SA (42,40 %), T9-3001269 (34,2 %), UBS EUROPE SE (23,4 %)
Données d'opération agrégées (opérations de prêts de titres)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Cash collateral en Euro
Échéance des titres sous-jacents	
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (42,40 %), France (34,2 %), Allemagne (23,4 %)
Règlement et compensation	Billatéral
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	11 846,64
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 %
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 117 720 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 57 982 euros (33 % des revenus)

I. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat de LBP AM vise un alignement sur une **trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC¹**. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des missions anthropiques de CO₂ au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO₂ doivent ainsi baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un **engagement LBP AM à atteindre un alignement « net 0 » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030²**.

L'objectif de décarbonation des portefeuilles est soutenu par diverses politiques et stratégies déjà en place ou en cours de déploiement :

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon³ : Depuis 2019, la société de gestion s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la *Urgewald's Global Coal Exit List* et du fournisseur *Trucost*.

Politique d'exclusion sectorielle Pétrole et Gaz : Cette politique sectorielle établit une exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050.

La politique sectorielle de LBP AM établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20 % du CA). La définition des énergies non conventionnelles utilisée est celle établie par le Comité scientifique de l'observatoire de la finance durable, à savoir :

- Pétrole issu de sables bitumineux et pétroles extra-lourds ;
- Gaz et pétrole de schistes ; gaz et pétrole issus de la zone Arctique : projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer ;
- Gaz et pétrole très profond : activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1 000 m.

Politique de sélection des titres en portefeuille : L'outil de notation GREaT⁴ intègre un critère dédié à la transition énergétique. Ce critère attribue une note aux entreprises sur la base de la part de leur chiffre d'affaires et/ou du résultat généré grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, de Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Indicateur de performance sur la trajectoire net zero des investissements : Le fonds dispose d'un indicateur mesurant la part des entreprises en portefeuille dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. Le fonds doit obtenir un meilleur score que son benchmark. Au 31/03/2025, le taux d'alignement du portefeuille sur une trajectoire net 0 était de 65.44 %, celle de son comparable était de 59.84 %.

¹ [SR15_SPM_version_report_LR.pdf \(ipcc.ch\)](#)

² Les objectifs détaillés sont disponibles dans le rapport *Initial Target Discourse Report* publié par la NZAMI en mai 2022. La définition des investissements « alignés net 0 » est celle de la Science Based Target Initiative (« SBTi »), sélectionnée pour la robustesse de la méthode d'évaluation et de sa cohérence avec la science climatique la plus aboutie.

³ Les politiques d'exclusions sont présentées dans une publication ad hoc, disponible sur le site internet de la SGP <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁴ L'outil de notation GREaT attribue une note à chaque émetteur, agrégeant des notes liées à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La note globale est utilisée de manière contraignante dans la gestion du fonds pour obtenir la labélisation ISR.

Engagement actionnarial: LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises financées pour définir et déployer des plans de transition portant sur toutes ses activités et scopes d'émission. Cette stratégie est portée par des actions d'engagement individuelles et collectives⁵. Les actions collectives sont rattachées à des initiatives de place structurantes comme Net Zero Asset Managers Initiative (« NZAMI »), Climate Action 100+, ShareAction et CDP Transition Champions.

Vote: La société de gestion applique une politique de vote stricte sur les questions climatiques. La société de gestion soutient la généralisation des « Say on Climate » et porte une attention particulière aux éléments suivants des plans climats soumis au vote⁶:

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de GES à court et à long terme;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

LBP AM a fait le choix de cette ambition forte afin de répondre à l'urgence climatique actuelle, et ce malgré des difficultés importantes dont notamment:

- La disponibilité encore limitée des données;
- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises;
- Une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers;

Ces objectifs globaux d'alignement sur une trajectoire net 0 seront progressivement déclinés aux fonds selon le plan d'action suivant:

- Cartographie et analyse des méthodologies et données disponibles;
- Évaluation de l'alignement à date du fonds;
- Développement d'objectifs 2025-2030;
- Mise en place d'outils de suivi.

II. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à diverses étapes de la politique d'investissement ISR:

Politique d'exclusion: Cette politique, dédiée à la déforestation, vise les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

Politique de sélection de titres: la méthodologie « GREaT » intègre un critère évaluant les politiques, engagements et actions des entreprises pour maîtriser l'impact de leurs activités sur la biodiversité et l'eau. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Engagement actionnarial: LBPAM mène une politique d'engagement active auprès des producteurs de matières premières, des transformateurs et des revendeurs pour inciter à publier son exposition à la déforestation et à prendre des engagements afin de mettre fin à celle-ci à horizon 2025. Ces engagements sont menés sur une base individuelle, ou par le biais de groupes de travail comme les PRI, le FAIRE, le CERES et Finance For Tomorrow. La société de gestion est également signataire du *Finance For Biodiversity Pledge*.

⁵ La politique d'engagement est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁶ La politique de vote est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

La protection de la biodiversité est par ailleurs un des 4 thèmes sur lesquels LBP AM a décidé de focaliser ses développements ISR en 2022 et 2023, visant la **mise en œuvre d'une politique Biodiversité couvrant les 6 pressions décrites par l'IPBES et qui se déclinera sur trois axes**:

- Engagement actionnarial : établissement d'une politique d'engagement structurée priorisant les thématiques et acteurs avec lesquels LBP AM engagera le dialogue.
- Renforcement de la politique d'exclusion existante : Aujourd'hui centrée sur la déforestation, l'objectif est d'établir une liste d'exclusion détectant les acteurs ayant des pratiques délétères pour la biodiversité au sens de l'ensemble des pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (« IPBES »). Cette liste aura pour vocation à adopter une démarche secteur-spécifique et tenant compte de l'empreinte géographique des émetteurs et se basera sur le *Global Biodiversity Score*.
- Déploiement d'un indicateur de suivi de l'empreinte biodiversité des fonds : le *Global Biodiversity Score* (« GBS »), mis en place par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance. Cet indicateur mesure la déperdition de biodiversité engendrée par les investissements. Cet indicateur est décrit ci-dessous et une première mesure a été réalisée sur le portefeuille.

Mesure de l'impact sur la biodiversité – *Global Biodiversity Score*

Le GBS est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au sens de 4 des 5 pressions définies par l'IPBES : Artificialisation des sols, Surexploitation des Ressources Naturelles, Pollution et Changement Climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². **1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.** La MSA (*Mean Species Abundance*) est reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

On différencie dans les pressions :

- 2 biomes : terrestre et aquatique d'eau douce, et
- 2 notions temporelles : les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures ; et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du business model actuel de l'entreprise étudiée.

Le score mesure ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires :

- Une remise à l'échelle est effectuée : Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre ; et de la même façon ; les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau) qui a fortiori est plus petite que la surface terrestre ; afin de prendre ces impacts en considération sans être biaisé.
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le MSA.PPB* qui est exprimé par 1 million d'euros investi.

Le MSA.PPB* est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vise à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité.

Ainsi, l'impact du portefeuille sur la biodiversité, exprimé en MSA.PPB* et en MSA.KM², est de :

Fonds	Couverture (en % AUM)	MSA.PPB* (par million d'euros investi)	MSA.KM ² Terrestre Dynamique (par million d'euros investi)
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO	98.83 %	66.77 MSA.ppb*/b€ invested	4.46 MSA.km ² /k€ invested

III. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques extra-financiers, ainsi que les risques réputationnels, sont en premier lieu adressés via la **politique d'exclusion**⁷:

- Les risques liés aux enjeux sociaux sont couverts par les exclusions normatives, visant les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial des Nations Unies;
- Les risques liés aux enjeux environnementaux sont couverts par les exclusions sectorielles et thématiques, couvrant notamment les activités liées au charbon thermique et à la déforestation;
- Ces exclusions sont complétées par des exclusions spécifiques décidées au cas par cas, sur la base de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie d'analyse extra-financière propriétaire GREaT.

Les risques extra-financiers sont également intégrés à l'analyse des émetteurs réalisée grâce à la méthodologie GREaT. Sont ainsi considérés:

Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs;

Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel;

Les risques stratégiques, pour lesquels l'analyse financière est complétée par l'analyse extra-financière qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires »;

Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

La société de gestion travaille par ailleurs à l'intégration des risques extra-financier dans l'analyse qualitative des émetteurs réalisée au cas par cas. Les travaux lancés en 2021 et menés de concert par les gérants et analystes, s'organisent de la façon suivante:

- Les enjeux ESG matériels sont identifiés au niveau des secteurs d'activité. Un enjeu est jugé matériel lorsqu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation d'un émetteur;
- Les émetteurs sont analysés par rapport à leur exposition aux enjeux ESG matériels de leur secteur et leur capacité à les gérer.

Cette analyse vient compléter l'analyse financière mise à disposition des gérants pour les accompagner dans leurs décisions d'investissements.

Enfin, la direction des risques mesure l'exposition des investissements aux risques climatiques sur la base des 6 scénarii climatiques publiés par le *Network For Greening the Financial System* (« NGFS »), groupe constitué de banques centrales et superviseurs financiers visant à définir et promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, complétés par deux scénarii du GIEC: 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Le scénario central est celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétiques (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus).

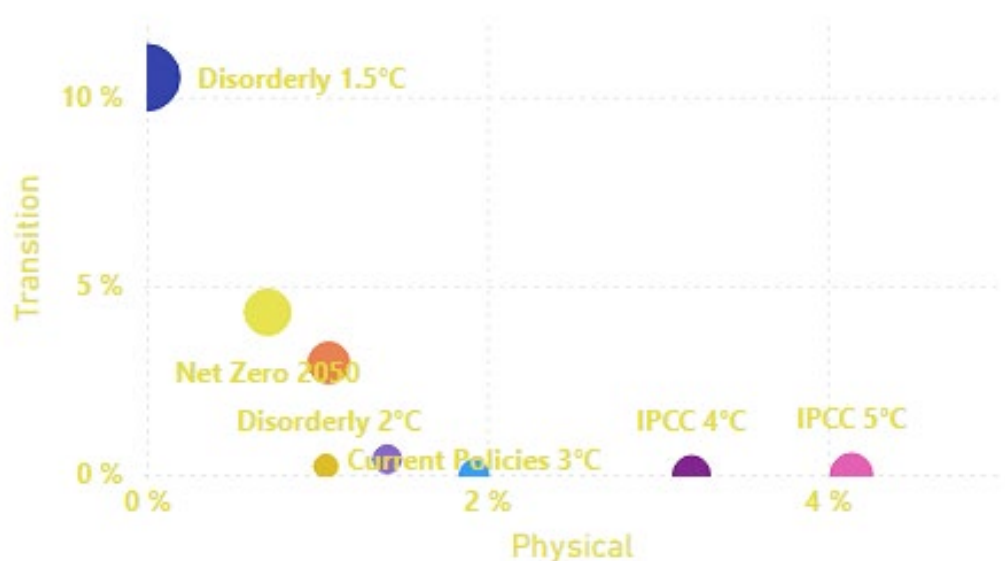
Le risque climatique total se décompose comme la somme du risque de transition et du risque physique. Le risque de transition correspond à la somme du risque politique⁸ diminué des opportunités technologiques⁹. Les opportunités technologiques peuvent être présentées sous forme de « risque technologique » en prenant la valeur opposée.

⁷ La politique d'exclusion est détaillée dans une publication ad hoc disponible sur le site internet de la société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁸ Risque lié à des décisions politiques visant à accélérer la transition de l'économie.

⁹ Les opportunités technologiques sont des potentiels de croissance qui émergent dans le cadre de la transition vers une économie bas-carbone. Ces opportunités sont liées au développement et à la croissance réussis de technologies bas-carbone clés. Elles sont évaluées par le modèle de recherche sur les ESG de MSCI, qui utilise des données de brevets et de revenus bas-carbone estimés pour identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de politiques climatiques alignées sur des scénarios de température de 3°C, 2°C ou 1,5°C.

Au 31/03/2025, le risque climatique du portefeuille identifié selon les différents scénarios mentionnés ci-dessus était le suivant :



NGFS Climate Scenarios	Physical Risk	Transition Risk	Climate Risk	Transition Risk	Technology Opportunity
Current Policies 3°C	1,92 %	0,00 %	1,92 %	0,00 %	0,00 %
Disorderly 1.5°C	0,00 %	10,52 %	10,52 %	10,52 %	0,00 %
Disorderly 2°C	1,07 %	2,96 %	4,03 %	2,96 %	0,00 %
IPCC 4°C	3,20 %	0,00 %	3,20 %	0,00 %	0,00 %
IPCC 5°C	4,14 %	0,00 %	4,14 %	0,00 %	0,00 %
NDCs 3°C	1,41 %	0,40 %	1,82 %	1,24 %	-0,83 %
Net Zero 2050	0,71 %	4,30 %	5,01 %	8,43 %	-4,14 %
Orderly 2°C	1,05 %	0,22 %	1,27 %	1,35 %	-1,13 %

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0000285884,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0010914069,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013240983,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0010613315.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	1 490 535 410,90
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 490 535 410,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	64 762 816,49
OPC	64 762 816,49
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	96 170,00
Opérations temporaires sur titres (H)	50 756 409,22
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	50 756 409,22
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 606 150 806,61
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 139 174,00
Comptes financiers	894 611,42
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	3 033 785,42
Total de l'actif I+II	1 609 184 592,03

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	1 311 776 374,63
Report à nouveau sur revenu net	23 487 004,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	163 956 549,40
Résultat net de l'exercice	49 574 712,08
Capitaux propres I	1 548 794 640,11
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 548 794 640,11
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	36 170,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	36 170,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	58 727 237,28
Concours bancaires	1 626 544,64
Sous-total autres passifs IV	60 353 781,92
Total Passifs : I+II+III+IV	1 609 184 592,03

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	34 137 579,87
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	123 293,01
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	31 989,78
Sous-total produits sur opérations financières	34 292 862,66
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-55 136,44
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-1 325 672,92
Sous-total charges sur opérations financières	-1 380 809,36
Total revenus financiers nets (A)	32 912 053,30
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-15 928 722,22
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-15 928 722,22
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	16 983 331,08
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2 206 970,80
Sous-total revenus nets I = (C+D)	19 190 301,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	138 658 379,50
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 177 996,71
Frais de recherche	-130 072,77
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	135 350 310,02
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	2 942 056,73
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	138 292 366,75

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-112 982 251,05
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-31 557,80
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-113 013 808,85
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	5 105 852,30
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-107 907 956,55
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	49 574 712,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	611 483 304,30	681 791 323,71	871 186 673,86	1 216 878 539,91	1 548 794 640,11
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E EN EUR					
Actif net	87 808,65	61 421,66	67 043,62	151 329,56	156 063,82
Nombre de titres	535,06985	370,06985	370,00000	704,82049	704,82049
Valeur liquidative unitaire	164,10	165,97	181,19	214,70	221,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,91	11,85	4,64	10,15	19,77
Capitalisation unitaire sur revenu	0,92	1,76	2,57	2,37	2,32
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP EN EUR					
Actif net	136 409 819,74	76 344 463,97	110 970 327,20	135 726 524,84	194 174 089,03
Nombre de titres	1 098 720,95962	605 099,57599	801 780,68144	823 677,73841	1 137 116,49903
Valeur liquidative unitaire	124,15	126,16	138,40	164,78	170,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,69	8,99	3,55	7,78	15,22
Capitalisation unitaire sur revenu	1,19	1,96	2,54	2,49	2,58
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I EN EUR					
Actif net	82 485 112,24	130 031 796,49	119 268 968,40	209 151 434,77	276 070 724,79
Nombre de titres	4 145,00000	6 415,47092	5 347,61010	7 851,26028	9 964,22662
Valeur liquidative unitaire	19 899,90	20 268,47	22 303,22	26 639,21	27 706,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	111,10	1 441,48	573,33	1 257,77	2 467,55
Capitalisation unitaire sur revenu	193,00	361,81	471,21	476,92	514,70
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R EN EUR					
Actif net	392 500 563,67	475 353 641,59	640 880 334,64	871 849 250,74	1 078 393 762,47
Nombre de titres	3 358 965,97319	4 048 192,60251	5 037 576,10849	5 821 707,83299	7 032 336,52596
Valeur liquidative unitaire	116,85	117,42	127,21	149,75	153,34
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	4,57	12,97	16,22	23,31	37,01
Distribution unitaire sur revenu	0,75	0,75	0,82	0,98	1,04
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,04	0,05	0,07	0,00 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,26	1,72	2,69	3,33	3,88

. (1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres

Les parts d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront Standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème			
			Part E	Part R	Part GP	Part I
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,50 % TTC maximum		1,40 % TTC maximum	0,50 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif.			
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant			
4	Commission de surperformance	Actif net	Part I 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes, réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP.			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

Commission de surperformance :**Part I**

20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP ajustée des souscriptions/rachats, et celle d'un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur la Période de Référence.

Des frais de gestion variables seront prélevés, sur l'action I, au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur de la dotation existante.

En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

Le prélèvement par la Société de Gestion de la commission de surperformance s'effectuera à une Date de Paiement de la commission de surperformance uniquement en cas de performance positive du FCP sur la période de référence.

Dans le cas d'une sous performance du FCP sur une Date de Constatation de la commission de surperformance, la sous performance est reportée sur la période d'un an suivante : la dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous performance au titre de la période débutant sur la dernière Date de Paiement de la commission de surperformance sera comblée par le FCP.

- Date de Constatation de la commission de surperformance : dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La Date de Constatation de la commission de surperformance devient une Date de Paiement de la commission de surperformance si à cette date, une commission de surperformance est en mesure d'être payée à la Société de Gestion.
- Périodes de Référence : période courant entre deux Dates de Paiement consécutives de la commission de surperformance

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part R, GP et E	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	1 216 878 539,91
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	953 571 214,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-654 619 425,39
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	16 983 331,08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	135 350 310,02
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-113 013 808,85
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-6 355 521,65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 548 794 640,11

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	704,82049	
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP		
Parts souscrites durant l'exercice	668 318,71760	110 577 873,52
Parts rachetées durant l'exercice	-354 879,95698	-60 337 629,22
Solde net des souscriptions/rachats	313 438,76062	50 240 244,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 137 116,49903	
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	8 276,06685	218 535 756,71
Parts rachetées durant l'exercice	-6 163,10051	-165 322 109,48
Solde net des souscriptions/rachats	2 112,96634	53 213 647,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 964,22662	
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R		
Parts souscrites durant l'exercice	4 095 411,30172	624 457 584,76
Parts rachetées durant l'exercice	-2 884 782,60875	-428 959 686,69
Solde net des souscriptions/rachats	1 210 628,69297	195 497 898,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 032 336,52596	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E FR0010613315	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	156 063,82	704,82049	221,42
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP FR0013240983	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	194 174 089,03	1 137 116,49903	170,76
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I FR0010914069	Capitalisation	Capitalisation	EUR	276 070 724,79	9 964,22662	27 706,18
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R FR0000285884	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 078 393 762,47	7 032 336,52596	153,34

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Pays-Bas +/-	Pays 4 Italie +/-	Pays 5 Espagne +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	1 490 535,41	534 093,52	366 119,36	221 189,27	143 025,96	122 680,43
Opérations temporaires sur titres	50 756,41	10 419,41	4 724,75	0,00	0,00	2 607,09
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	-30 926,44	NA	NA	NA	NA	NA
Options	3 673,87	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 514 039,25					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	894,61	0,00	0,00	0,00	894,61
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 626,54	0,00	0,00	0,00	-1 626,54
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	-731,93

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	894,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 626,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-731,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	19,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	894,61	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	914,46	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
NATIXIS	18 637,28	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	19 826,89	0,00
UBS EUROPE SE	12 292,25	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE SA	0,00	1,20
NATIXIS	0,00	19 798,28
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	21 488,57
UBS EUROPE SE	0,00	13 113,43

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	741 902,70
	Coupons et dividendes en espèces	1 397 149,07
	Autres créances	122,23
Total des créances		2 139 174,00
Dettes		
	Rachats à payer	2 694 909,70
	Frais de gestion fixe	1 589 420,90
	Collatéraux	54 401 482,24
	Autres dettes	41 424,44
Total des dettes		58 727 237,28
Total des créances et des dettes		-56 588 063,28

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 041,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	14,38
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 639 877,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	17 461,01
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 423 837,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	26 074,52
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 862 964,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,37
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	86 522,86
Pourcentage de frais de recherche	0,01

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	8 575 500,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	8 575 500,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			64 762 816,49
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	6 689 586,80
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	3 281 113,41
	FR0012750461	OSTRUM SRI CASH Z	54 792 116,28
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			64 762 816,49

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	19 190 301,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	19 190 301,88
Report à nouveau	23 487 004,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	42 677 305,88

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	1 640,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 640,94
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 640,94
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 640,94
Total	1 640,94
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	2 937 482,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 937 482,59
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 937 482,59
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 937 482,59
Total	2 937 482,59
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	5 128 607,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 128 607,74
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 128 607,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 128 607,74
Total	5 128 607,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	11 122 570,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	11 122 570,61
Report à nouveau	23 487 004,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	34 609 574,61
Affectation :	
Distribution	7 313 629,99
Report à nouveau du revenu de l'exercice	27 295 944,62
Capitalisation	0,00
Total	34 609 574,61
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	7 032 336,52596
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,04
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	1 293 726,83

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	138 292 366,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	138 292 366,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	163 956 549,40
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	302 248 916,15

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	13 934,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	13 934,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	13 934,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	13 934,47
Total	13 934,47
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	17 312 317,33
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	17 312 317,33
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	17 312 317,33
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	17 312 317,33
Total	17 312 317,33
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	24 587 260,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	24 587 260,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	24 587 260,83
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	24 587 260,83
Total	24 587 260,83
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	96 378 854,12
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	96 378 854,12
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	163 956 549,40
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	260 335 403,52
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	260 335 403,52
Capitalisation	0,00
Total	260 335 403,52
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 481 959 910,90	95,70
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 481 959 910,90	95,70
Assurance			113 844 586,92	7,35
ALLIANZ SE-REG	EUR	115 426	40 641 494,60	2,62
ASR NEDERLAND NV	EUR	142 844	7 567 875,12	0,49
AXA SA	EUR	492 544	19 406 233,60	1,25
GENERALI	EUR	543 220	17 589 463,60	1,14
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	49 175	28 639 520,00	1,85
Automobiles			26 810 906,15	1,73
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	167 492	6 217 303,04	0,40
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	160 791	8 713 264,29	0,56
RENAULT SA	EUR	142 564	6 636 354,20	0,43
STELLANTIS NV	EUR	511 010	5 243 984,62	0,34
Banques commerciales			159 765 724,87	10,35
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	1 568 305	19 674 386,23	1,27
BANCO BPM SPA	EUR	354 842	3 316 353,33	0,21
BANCO DE SABADELL SA	EUR	447 188	1 154 192,23	0,07
BNP PARIBAS	EUR	325 655	25 046 126,05	1,66
CAIXABANK SA	EUR	1 116 563	8 010 222,96	0,52
COMMERZBANK AG	EUR	146 004	3 061 703,88	0,20
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	46 759	784 382,23	0,05
DEUTSCHE BANK AG	EUR	229 596	5 009 784,72	0,32
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	148 436	9 458 341,92	0,61
ING GROEP NV	EUR	834 828	15 018 555,72	0,97
INTESA SANPAOLO	EUR	5 282 240	25 006 124,16	1,61
KBC GROUP NV	EUR	159 532	13 400 688,00	0,87
SOCIETE GENERALE SA	EUR	301 412	12 475 442,68	0,81
UNICREDIT SPA	EUR	356 092	18 349 420,76	1,18
Biens de consommation durables			4 976 505,00	0,32
SEB SA	EUR	57 300	4 976 505,00	0,32
Biotechnologie			4 810 799,40	0,31
ARGEN-X SE - W/I	EUR	8 899	4 810 799,40	0,31
Boissons			16 640 081,90	1,07
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	133 677	7 608 894,84	0,48
HEINEKEN NV	EUR	81 421	6 137 514,98	0,40
PERNOD RICARD	EUR	31 708	2 893 672,08	0,19
Composants automobiles			17 934 437,51	1,16
FERRARI NV	EUR	13 915	5 457 463,00	0,35
MICHELIN (CGDE)	EUR	296 829	9 620 227,89	0,63
VALEO	EUR	332 799	2 856 746,62	0,18
Conglomérats industriels			66 416 560,29	4,29
KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	130 037	3 038 964,69	0,20
RHEINMETALL AG	EUR	11 610	15 313 590,00	0,99
SIEMENS AG-REG	EUR	226 824	48 064 005,60	3,10
Construction et ingénierie			35 059 072,29	2,26
ACCIONA SA	EUR	34 614	4 181 371,20	0,27
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	43 911	2 316 305,25	0,15
ARCADIS NV	EUR	101 354	4 763 638,00	0,31
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	270 071	8 139 939,94	0,53
VINCI SA	EUR	134 633	15 657 817,90	1,00
Courrier, fret aérien et logistique			12 618 834,48	0,81
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	319 626	12 618 834,48	0,81
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			15 495 407,32	1,00

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARREFOUR SA	EUR	220 415	2 913 886,30	0,19
JERONIMO MARTINS	EUR	290 418	5 692 192,80	0,37
KESKO OYJ-B SHS	EUR	365 191	6 889 328,22	0,44
Distribution spécialisée			18 170 079,90	1,17
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	396 294	18 170 079,90	1,17
Electricité			68 605 574,64	4,43
EDP SA	EUR	2 753 342	8 568 400,30	0,55
ENEL SPA	EUR	3 185 133	23 878 942,10	1,54
IBERDROLA SA	EUR	2 105 169	31 451 224,86	2,03
NEOEN SA	EUR	18 063	704 457,00	0,05
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE	EUR	478 545	4 002 550,38	0,26
Equipement et services pour l'énergie			13 708 947,59	0,89
SAIPEM SPA	EUR	3 636 774	7 786 333,13	0,51
TENARIS SA	EUR	327 941	5 922 614,46	0,38
Equipements de communication			6 992 696,48	0,45
NOKIA OYJ	EUR	1 444 772	6 992 696,48	0,45
Equipements électriques			56 179 258,44	3,63
ALSTOM	EUR	130 311	2 655 738,18	0,17
PRYSMIAN SPA	EUR	102 349	5 154 295,64	0,33
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	191 416	40 340 922,00	2,61
SIGNIFY NV	EUR	402 623	8 028 302,62	0,52
Equipements et fournitures médicaux			32 901 616,20	2,12
BIOMERIEUX	EUR	85 295	9 740 689,00	0,63
ESSILORLUXOTTICA	EUR	87 268	23 160 927,20	1,49
Equipements et instruments électroniques			12 333 143,68	0,80
LEGRAND SA	EUR	126 832	12 333 143,68	0,80
FPI Bureautiques			4 938 117,30	0,32
GECINA SA	EUR	56 858	4 938 117,30	0,32
FPI de détail			3 714 574,20	0,24
KLEPIERRE	EUR	120 135	3 714 574,20	0,24
FPI Soins de Santé			3 121 181,25	0,20
COFINIMMO	EUR	51 125	3 121 181,25	0,20
Grands magasins et autres			16 360 550,70	1,06
PROSUS NV	EUR	384 276	16 360 550,70	1,06
Hôtels, restaurants et loisirs			12 225 401,42	0,79
ACCOR SA	EUR	158 318	6 631 941,02	0,43
SODEXO SA	EUR	94 166	5 593 460,40	0,36
Industrie aéronautique et défense			52 922 247,32	3,42
AIRBUS SE	EUR	114 598	18 654 262,44	1,20
LEONARDO SPA	EUR	169 736	7 609 264,88	0,49
SAFRAN SA	EUR	110 160	26 658 720,00	1,73
Infrastructure de transports			4 059 517,20	0,26
AENA SME SA	EUR	18 742	4 059 517,20	0,26
Logiciels			77 954 200,35	5,03
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	247 241	8 638 600,54	0,56
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	66 686	1 329 385,41	0,09
SAP SE	EUR	278 176	67 986 214,40	4,38
Machines			21 217 421,62	1,37
ANDRITZ AG	EUR	28 408	1 468 693,60	0,09
GEA GROUP AG	EUR	136 326	7 620 623,40	0,49
SIEMENS ENERGY AG	EUR	186 101	10 019 677,84	0,66
VALLOUREC SA	EUR	108 919	1 900 636,55	0,12
WARTSILA OYJ ABP	EUR	12 674	207 790,23	0,01
Marchés de capitaux			33 961 046,87	2,19

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	219 303	4 245 706,08	0,27
AIB GROUP PLC	EUR	271 385	1 614 740,75	0,10
BANCO SANTANDER SA	EUR	3 978 698	24 652 012,81	1,59
MEDIOBANCA SPA	EUR	157 037	2 711 243,81	0,18
NORDEA BANK ABP	EUR	62 646	737 343,42	0,05
Media			12 832 402,34	0,83
PUBLICIS GROUPE	EUR	147 941	12 832 402,34	0,83
Métaux et minerais			1 997 536,35	0,13
AURUBIS AG	EUR	22 947	1 997 536,35	0,13
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			7 349 896,75	0,47
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	42 406	2 087 223,32	0,13
GERRESHEIMER AG	EUR	40 322	2 824 556,10	0,18
QIAGEN N.V	EUR	66 479	2 438 117,33	0,16
Papier et industrie du bois			1 658 422,16	0,11
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	83 997	731 949,86	0,05
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	37 509	926 472,30	0,06
Pétrole, gaz et carburants			9 400 240,30	0,61
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	67 001	9 400 240,30	0,61
Pétrole et gaz			1 230 543,06	0,08
NESTE OYJ	EUR	144 193	1 230 543,06	0,08
Producteur et commerce d'énergie indépendants			19 138 598,64	1,24
AIR LIQUIDE SA	EUR	109 276	19 138 598,64	1,24
Produits alimentaires			20 642 988,52	1,33
DANONE	EUR	291 403	20 642 988,52	1,33
Produits chimiques			39 620 021,42	2,56
AKZO NOBEL	EUR	130 729	7 409 719,72	0,49
ARKEMA	EUR	61 963	4 362 195,20	0,28
BASF SE	EUR	72 542	3 329 315,09	0,21
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	70 021	4 173 251,60	0,27
DSM-FIRMENICH AG	EUR	25 871	2 363 574,56	0,15
KEMIRA OYJ	EUR	133 838	2 684 790,28	0,17
LANXESS AG	EUR	67 166	1 867 886,46	0,12
SYENSQO SA	EUR	26 398	1 657 002,46	0,11
SYMRISE AG	EUR	69 959	6 695 076,30	0,43
UMICORE	EUR	531 645	5 077 209,75	0,33
Produits de soins personnels			30 115 944,00	1,94
L'OREAL	EUR	87 840	30 115 944,00	1,94
Produits domestiques			10 641 079,68	0,69
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	144 816	10 641 079,68	0,69
Produits pharmaceutiques			59 182 873,26	3,82
MERCK KGAA	EUR	92 656	11 730 249,60	0,76
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	EUR	105 257	5 504 941,10	0,36
SANOFI	EUR	388 018	39 546 794,56	2,54
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	14 752	2 400 888,00	0,16
Produits pour l'industrie du bâtiment			8 685 025,75	0,56
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	61 119	5 604 612,30	0,36
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	41 543	3 080 413,45	0,20
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			91 364 943,81	5,90
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	6 457	2 682 237,80	0,17
ASML HOLDING NV	EUR	110 367	66 882 402,00	4,33
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	476 085	14 470 603,58	0,93
STMICROELECTRONICS NV	EUR	366 595	7 329 700,43	0,47
Services aux collectivités			27 148 159,83	1,75
ENGIE	EUR	728 112	13 131 499,92	0,84

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
POSTE ITALIANE SPA	EUR	640 412	10 521 969,16	0,68
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	110 069	3 494 690,75	0,23
Services aux entreprises			3 726 798,14	0,24
ELIS SA	EUR	181 441	3 726 798,14	0,24
Services aux professionnels			22 114 027,65	1,43
BUREAU VERITAS SA	EUR	216 435	6 047 193,90	0,39
WOLTERS KLUWER	EUR	111 925	16 066 833,75	1,04
Services clientèle divers			1 693 765,68	0,11
EDENRED	EUR	56 572	1 693 765,68	0,11
Services de télécommunication diversifiés			58 604 948,79	3,78
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	1 009 385	34 541 154,70	2,22
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	3 050 359	11 948 256,20	0,77
ORANGE	EUR	499 574	5 992 390,13	0,39
TELEFONICA SA	EUR	1 406 327	6 123 147,76	0,40
Services financiers diversifiés			45 113 083,79	2,91
ADYEN NV	EUR	4 896	6 883 776,00	0,44
AMUNDI SA	EUR	57 444	4 135 968,00	0,27
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	EUR	119 298	2 174 206,05	0,14
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	31 738	8 635 909,80	0,56
EURAZEO	EUR	81 231	5 531 831,10	0,36
EURONEXT NV	EUR	18 742	2 505 805,40	0,16
FERROVIAL SE	EUR	255 026	10 501 970,68	0,67
PUIG BRANDS SA-B	EUR	87 174	1 372 118,76	0,09
WENDEL	EUR	37 882	3 371 498,00	0,22
Services liés aux technologies de l'information			5 505 019,85	0,36
CAPGEMINI SE	EUR	39 877	5 505 019,85	0,36
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			5 486 420,43	0,35
COVIVIO	EUR	76 652	3 970 573,60	0,25
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	153 815	1 515 846,83	0,10
Soins et autres services médicaux			1 587 222,28	0,10
FRESENIUS MEDICAL	EUR	34 777	1 587 222,28	0,10
Textiles, habillement et produits de luxe			83 381 457,13	5,38
ADIDAS AG	EUR	32 767	7 100 608,90	0,46
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	14 584	7 693 060,00	0,50
HERMES INTERNATIONAL	EUR	10 376	25 016 536,00	1,62
KERING	EUR	24 118	4 604 608,56	0,30
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	55 168	31 539 545,60	2,02
MONCLER SPA	EUR	108 438	6 137 590,80	0,40
PUMA SE	EUR	57 593	1 289 507,27	0,08
TITRES D'OPC			64 762 816,49	4,18
OPCVM			64 762 816,49	4,18
Gestion collective			64 762 816,49	4,18
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	650	6 689 586,80	0,43
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	309	3 281 113,41	0,21
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	5 172	54 792 116,28	3,54
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			8 575 500,00	0,55
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 575 500,00	0,55
Textiles, habillement et produits de luxe			8 575 500,00	0,55
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	15 000	8 575 500,00	0,55
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			50 687 330,00	3,27
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			50 687 330,00	3,27
Banques commerciales			7 370 910,00	0,48
BANCO DE SABADELL SA	EUR	1 010 000	2 606 810,00	0,17
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	284 000	4 764 100,00	0,31

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			4 724 595,00	0,31
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	237 000	4 724 595,00	0,31
Machines			6 883 425,00	0,44
VALLOUREC SA	EUR	324 000	5 653 800,00	0,36
WARTSILA OYJ ABP	EUR	75 000	1 229 625,00	0,08
Marchés de capitaux			12 240 800,00	0,78
NORDEA BANK ABP	EUR	1 040 000	12 240 800,00	0,78
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			885 960,00	0,06
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	18 000	885 960,00	0,06
Papier et industrie du bois			10 926 642,00	0,71
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	653 000	5 690 242,00	0,37
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	212 000	5 236 400,00	0,34
Pétrole et gaz			7 654 998,00	0,49
NESTE OYJ	EUR	897 000	7 654 998,00	0,49
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			69 079,22	0,00
Total			1 606 054 636,61	103,70

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0625	-596	0,00	-36 170,00	-30 926 440,00
Sous-total 1.		0,00	-36 170,00	-30 926 440,00
2. Options				
EURO STOXX 50 04/2025 CALL 5550	1 000	60 000,00	0,00	3 673 873,00
Sous-total 2.		60 000,00	0,00	3 673 873,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		60 000,00	-36 170,00	-27 252 567,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 606 054 636,61
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	23 830,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	3 069 955,42
Autres passifs (-)	-60 353 781,92
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 548 794 640,11

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E	EUR	704,82049	221,42
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP	EUR	1 137 116,49903	170,76
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I	EUR	9 964,22662	27 706,18
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	EUR	7 032 336,52596	153,34

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 243 042 798,02	896 648 123,22
Actions et valeurs assimilées	1 164 136 044,48	815 114 418,39
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 164 136 044,48	815 114 418,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	54 152 802,34	47 926 310,74
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	54 152 802,34	47 926 310,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	24 668 951,20	33 442 694,09
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	24 668 951,20	33 442 694,09
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	85 000,00	164 700,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	85 000,00	164 700,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 616 772,33	6 719 385,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 616 772,33	6 719 385,10
COMPTES FINANCIERS	719 671,44	3 260 648,63
Liquidités	719 671,44	3 260 648,63
TOTAL DE L'ACTIF	1 245 379 241,79	906 628 156,95

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 033 901 451,15	761 280 727,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	94 445 951,15	65 354 753,06
Report à nouveau (a)	15 680 517,47	8 704 958,56
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	57 581 671,60	22 287 803,81
Résultat de l'exercice (a,b)	15 268 948,54	13 558 430,54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 216 878 539,91	871 186 673,86
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	8 000,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	8 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	8 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	28 000 911,38	35 433 483,09
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	28 000 911,38	35 433 483,09
COMPTES FINANCIERS	499 790,50	0,00
Concours bancaires courants	499 790,50	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 245 379 241,79	906 628 156,95

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0623	0,00	17 044 000,00
Options		
ISE_/0423/P3800.0	0,00	1 117 597,95
ISE_/0423/P4150.0	0,00	2 537 249,40
EURO STOXX 50 04/2024 PUT 4850	4 829 249,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
ICX_/0523/C110.0	0,00	1 004 207,50
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37 728,88	13 417,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	25 996 988,60	20 287 591,62
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	97 500,05	119 127,71
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	26 132 217,53	20 420 136,92
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 002 978,82	269 738,52
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	72 846,04	192 564,35
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 075 824,86	462 302,87
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	25 056 392,67	19 957 834,05
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	11 402 895,80	8 108 355,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	13 653 496,87	11 849 478,44
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 615 451,67	1 708 952,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	15 268 948,54	13 558 430,54

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres. Les parts d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront Standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- Part E: 1,50 % TTC de l'actif net
- Part R: 1,50 % TTC de l'actif net
- Part GP: 1,40 % TTC de l'actif net
- Part I: 0,50 % TTC de l'actif net

Le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction) à :

- Part E: 1,19 % TTC de l'actif net
- Part R: 1,22 % TTC de l'actif net
- Part GP: 0,71 % TTC de l'actif net
- Part I: 0,40 % TTC de l'actif net

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,03 %.

Des frais AMF de 0.00085 % de l'actif net sont calculés.

Traitement préférentiel financier accordé sous forme d'une rétrocession de frais de gestion (i.e. remise négociée), le cas échéant, à certains investisseurs. Ces traitements préférentiels financiers sont accordés pour des raisons objectivant une rétrocession de frais de gestion telles qu'un engagement de souscription significatif ou un engagement de placement dans la durée.

Commission de surperformance :

Part I

20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP ajustée des souscriptions/rachats, et celle d'un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur la Période de Référence.

Des frais de gestion variables seront prélevés, sur l'action I, au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur de la dotation existante.

En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

Le prélèvement par la Société de Gestion de la commission de surperformance s'effectuera à une Date de Paiement de la commission de surperformance uniquement en cas de performance positive du FCP sur la période de référence.

Dans le cas d'une sous performance du FCP sur une Date de Constatation de la commission de surperformance, la sous performance est reportée sur la période d'un an suivante: la dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous performance au titre de la période débutant sur la dernière Date de Paiement de la commission de surperformance sera comblée par le FCP.

- Date de Constatation de la commission de surperformance: dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La Date de Constatation de la commission de surperformance devient une Date de Paiement de la commission de surperformance si à cette date, une commission de surperformance est en mesure d'être payée à la Société de Gestion.
- Périodes de Référence: période courant entre deux Dates de Paiement consécutives de la commission de surperformance

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts E, GP et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	871 186 673,86	681 791 323,71
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	807 268 658,48	516 849 775,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-654 475 663,51	-424 163 226,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	77 308 311,13	85 983 284,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 652 062,26	-51 270 056,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 220 283,00	4 334 920,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 161 130,00	-10 224 297,00
Frais de transactions	-1 974 908,90	-4 060 581,88
Différences de change	94 020,40	-506 326,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	123 057 497,32	63 916 830,06
Différence d'estimation exercice N	232 522 711,25	109 465 213,93
Différence d'estimation exercice N-1	-109 465 213,93	-45 548 383,87
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	204 925,00	-25 850,00
Différence d'estimation exercice N	-167 995,00	-372 920,00
Différence d'estimation exercice N-1	372 920,00	347 070,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 851 561,48	-3 288 599,82
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	13 653 496,87	11 849 478,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 216 878 539,91	871 186 673,86

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	4 829 249,00	0,40
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 829 249,00	0,40
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719 671,44	0,06
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 790,50	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	719 671,44	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	499 790,50	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	719 671,32	0,06	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	199 324,60
Coupons et dividendes en espèces	1 416 931,71
Autres créances	516,02
TOTAL DES CRÉANCES	1 616 772,33
DETTES	
Rachats à payer	1 042 498,62
Frais de gestion fixe	1 158 217,76
Collatéraux	25 758 883,33
Autres dettes	41 311,67
TOTAL DES DETTES	28 000 911,38
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-26 384 139,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E		
Parts souscrites durant l'exercice	334,82049	65 024,63
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	334,82049	65 024,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	704,82049	
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP		
Parts souscrites durant l'exercice	970 391,70524	138 144 820,64
Parts rachetées durant l'exercice	-948 494,64827	-140 040 729,89
Solde net des souscriptions/rachats	21 897,05697	-1 895 909,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	823 677,73841	
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	5 612,03470	132 537 069,95
Parts rachetées durant l'exercice	-3 108,38452	-73 740 720,74
Solde net des souscriptions/rachats	2 503,65018	58 796 349,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 851,26028	
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R		
Parts souscrites durant l'exercice	4 094 527,80661	536 521 743,26
Parts rachetées durant l'exercice	-3 310 396,08211	-440 694 212,88
Solde net des souscriptions/rachats	784 131,72450	95 827 530,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 821 707,83299	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 171,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	13,56
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 161 768,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	22 045,66
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	682 391,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	22 693,02
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 406 604,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	106 207,15
Pourcentage de frais de recherche	0,01

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	21 489 000,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			54 152 802,34
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	28 648 303,74
	FR0012750461	OSTRUM SRI CASH Part Z	25 504 498,60
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			54 152 802,34

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	15 680 517,47	8 704 958,56
Résultat	15 268 948,54	13 558 430,54
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	30 949 466,01	22 263 389,10
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 670,78	951,83
Total	1 670,78	951,83
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 054 374,88	2 043 273,71
Total	2 054 374,88	2 043 273,71
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 744 470,36	2 519 858,42
Total	3 744 470,36	2 519 858,42
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R		
Affectation		
Distribution	5 705 273,68	4 130 812,41
Report à nouveau de l'exercice	19 443 676,31	13 568 492,73
Capitalisation	0,00	0,00
Total	25 148 949,99	17 699 305,14
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 821 707,83299	5 037 576,10849
Distribution unitaire	0,98	0,82
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 034 012,84	982 543,41

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	94 445 951,15	65 354 753,06
Plus et moins-values nettes de l'exercice	57 581 671,60	22 287 803,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	152 027 622,75	87 642 556,87
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 160,93	1 719,13
Total	7 160,93	1 719,13
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 414 203,80	2 849 926,71
Total	6 414 203,80	2 849 926,71
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 875 107,40	3 065 980,74
Total	9 875 107,40	3 065 980,74
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	135 731 150,62	81 724 930,29
Capitalisation	0,00	0,00
Total	135 731 150,62	81 724 930,29

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	307 810 630,26	611 483 304,30	681 791 323,71	871 186 673,86	1 216 878 539,91
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E en EUR					
Actif net	1 625 743,60	87 808,65	61 421,66	67 043,62	151 329,56
Nombre de titres	14 280,26932	535,06985	370,06985	370,00000	704,82049
Valeur liquidative unitaire	113,84	164,10	165,97	181,19	214,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,46	0,91	11,85	4,64	10,15
Capitalisation unitaire sur résultat	2,00	0,92	1,76	2,57	2,37
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP en EUR					
Actif net	226 002,90	136 409 819,74	76 344 463,97	110 970 327,20	135 726 524,84
Nombre de titres	2 636,63769	1 098 720,95962	605 099,57599	801 780,68144	823 677,73841
Valeur liquidative unitaire	85,71	124,15	126,16	138,40	164,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,09	0,69	8,99	3,55	7,78
Capitalisation unitaire sur résultat	2,02	1,19	1,96	2,54	2,49
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I en EUR					
Actif net	22 129 861,72	82 485 112,24	130 031 796,49	119 268 968,40	209 151 434,77
Nombre de titres	1 611,00000	4 145,00000	6 415,47092	5 347,61010	7 851,26028
Valeur liquidative unitaire	13 736,72	19 899,90	20 268,47	22 303,22	26 639,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	655,59	111,10	1 441,48	573,33	1 257,77
Capitalisation unitaire sur résultat	375,99	193,00	361,81	471,21	476,92
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R en EUR					
Actif net	283 829 022,04	392 500 563,67	475 353 641,59	640 880 334,64	871 849 250,74
Nombre de titres	3 479 246,94540	3 358 965,97319	4 048 192,60251	5 037 576,10849	5 821 707,83299
Valeur liquidative unitaire	81,57	116,85	117,42	127,21	149,75
+/- values nettes unitaire non distribuées	3,92	4,57	12,97	16,22	23,31
Distribution unitaire sur résultat	0,59	0,75	0,75	0,82	0,98
Crédit d'impôt unitaire	0,09	0,00	0,04	0,05	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,38	1,26	1,72	2,69	3,33

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	129 181	35 886 481,80	2,95
BASF SE	EUR	136 488	7 224 309,84	0,59
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	41 638	4 453 600,48	0,37
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	43 609	8 270 446,85	0,68
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	195 752	7 813 441,08	0,64
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	1 060 398	23 858 955,00	1,96
HUGO BOSS NOM.	EUR	51 710	2 824 400,20	0,23
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	360 794	11 370 422,91	0,93
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	176 707	13 042 743,67	1,07
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	40 802	18 454 744,60	1,52
SAP SE	EUR	394 940	71 270 872,40	5,86
SIEMENS AG-REG	EUR	239 064	42 304 765,44	3,48
TOTAL ALLEMAGNE			246 775 184,27	20,28
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	67 780	3 826 858,80	0,31
SOLVAY	EUR	31 288	791 586,40	0,07
SYENQO SA	EUR	33 738	2 961 521,64	0,24
TOTAL BELGIQUE			7 579 966,84	0,62
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	7 882	889 483,70	0,07
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	64 055	707 167,20	0,06
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	5 119 780	23 149 085,27	1,91
ENDESA SA	EUR	196 384	3 370 931,36	0,28
IBERDROLA SA	EUR	1 749 347	20 108 743,77	1,65
INDITEX	EUR	378 768	17 677 102,56	1,45
REPSOL	EUR	240 079	3 706 819,76	0,30
TOTAL ESPAGNE			69 609 333,62	5,72
FINLANDE				
KESKO OYJ B	EUR	176 670	3 059 041,05	0,25
NORDEA BANK ABP	EUR	1 013 585	10 612 234,95	0,87
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	252 244	3 250 163,94	0,27
TOTAL FINLANDE			16 921 439,94	1,39
FRANCE				
ACCOR	EUR	120 932	5 236 355,60	0,43
AIR LIQUIDE	EUR	98 282	18 952 700,88	1,56
ALSTOM	EUR	130 852	1 848 938,76	0,15
AMUNDI	EUR	56 405	3 590 178,25	0,30
ARKEMA	EUR	39 996	3 901 209,84	0,32
AXA	EUR	840 423	29 259 326,75	2,41
BIOMERIEUX	EUR	50 378	5 151 150,50	0,42
BNP PARIBAS	EUR	408 001	26 870 945,86	2,21
BUREAU VERITAS SA	EUR	148 635	4 203 397,80	0,34
CARREFOUR	EUR	30 417	482 869,88	0,04
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	4 744	3 683 716,00	0,31
DANONE	EUR	328 409	19 668 415,01	1,62
EDENRED	EUR	73 338	3 627 297,48	0,30

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESSILORLUXOTTICA	EUR	88 927	18 647 991,90	1,53
EURAZEO	EUR	58 484	4 751 825,00	0,39
HERMES INTERNATIONAL	EUR	10 224	24 189 984,00	1,99
KERING	EUR	31 312	11 471 151,20	0,94
L'OREAL	EUR	102 016	44 749 318,40	3,68
LEGRAND SA	EUR	42 774	4 201 262,28	0,35
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	77 491	64 604 246,70	5,30
MICHELIN (CGDE)	EUR	116 343	4 132 503,36	0,33
PERNOD RICARD	EUR	49 731	7 457 163,45	0,62
SAFRAN SA	EUR	105 255	22 108 812,75	1,82
SANOFI	EUR	459 094	41 759 190,24	3,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	231 124	48 455 146,60	3,98
SCOR SE	EUR	146 962	4 713 071,34	0,38
SOCIETE GENERALE SA	EUR	127 556	3 164 664,36	0,26
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	43 893	3 488 615,64	0,28
SOPRA STERIA	EUR	17 333	3 889 525,20	0,32
TOTALENERGIES SE	EUR	862 146	54 720 406,62	4,50
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	20 403	1 520 023,50	0,12
VINCI SA	EUR	158 764	18 854 812,64	1,55
TOTAL FRANCE			513 356 217,79	42,18
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	2 178 523	13 330 382,24	1,10
ENI SPA	EUR	628 840	9 211 248,32	0,76
INTESA SANPAOLO	EUR	5 558 710	18 693 941,73	1,53
MEDIOBANCA SPA	EUR	24 038	331 964,78	0,03
MONCLER SPA	EUR	63 976	4 425 859,68	0,36
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	13 837 958	3 114 924,35	0,26
UNICREDIT SPA	EUR	532 381	18 726 501,68	1,54
TOTAL ITALIE			67 834 822,78	5,58
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	67 419	3 983 114,52	0,33
TOTAL LUXEMBOURG			3 983 114,52	0,33
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	2 807	4 401 376,00	0,36
AEGON NV	EUR	524 936	2 965 888,40	0,25
AIRBUS SE	EUR	153 315	26 173 936,80	2,15
ASML HOLDING NV	EUR	126 451	112 819 582,20	9,27
ASR NEDERLAND NV	EUR	81 163	3 683 988,57	0,31
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	235 082	2 808 054,49	0,23
ING GROEP NV	EUR	1 068 723	16 293 750,86	1,34
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	980 353	3 397 903,50	0,28
PLUXEE NV	EUR	42 942	1 176 610,80	0,09
PROSUS NV	EUR	541 915	15 756 178,63	1,30
SIGNIFY NV	EUR	116 416	3 327 169,28	0,27
STELLANTIS NV	EUR	504 245	13 284 334,53	1,09
TOTAL PAYS-BAS			206 088 774,06	16,94

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	708 610	2 558 082,10	0,21
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	324 267	4 966 149,11	0,41
TOTAL PORTUGAL			7 524 231,21	0,62
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	74 470	2 973 959,45	0,24
TOTAL SUISSE			2 973 959,45	0,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 142 647 044,48	93,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 142 647 044,48	93,90
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	2 793	28 648 303,74	2,35
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	2 492	25 504 498,60	2,10
TOTAL FRANCE			54 152 802,34	4,45
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			54 152 802,34	4,45
TOTAL Organismes de placement collectif			54 152 802,34	4,45
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BASF SE	EUR	100 000	5 293 000,00	0,44
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	15 000	12 505 500,00	1,03
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	50 000	3 690 500,00	0,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			21 489 000,00	1,77
TOTAL Titres mis en dépôt			21 489 000,00	1,77
Créance représentative de titres prêtés				
BELGIQUE				
SOLVAY	EUR	2 450	61 985,00	0,00
TOTAL BELGIQUE			61 985,00	0,00
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	1 554 000	17 156 160,00	1,41
TOTAL ESPAGNE			17 156 160,00	1,41
FRANCE				
CARREFOUR	EUR	195 000	3 095 625,00	0,26
TOTAL FRANCE			3 095 625,00	0,26
ITALIE				
MEDIOBANCA SPA	EUR	315 000	4 350 150,00	0,35
TOTAL ITALIE			4 350 150,00	0,35
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			24 663 920,00	2,02

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Indemnités sur titres prêtés			5 031,20	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EURO STOXX 50 04/2024 PUT 4850	EUR	1 000	85 000,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			85 000,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			85 000,00	0,01
TOTAL Instruments financier à terme			85 000,00	0,01
Créances			1 616 772,33	0,13
Dettes			-28 000 911,38	-2,30
Comptes financiers			219 880,94	0,02
Actif net			1 216 878 539,91	100,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO GP	EUR	823 677,73841	164,78	
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	EUR	5 821 707,83299	149,75	
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO E	EUR	704,82049	214,70	
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I	EUR	7 851,26028	26 639,21	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 705 273,676	EUR	0,98	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	5 705 273,676	EUR	0,98	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500PK8K2JEWAST903

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 35% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Euro Stoxx dividendes nets réinvestis)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>8</td><td>7.95</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	8	7.95			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	8	7.95								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Manque de diligence raisonnable : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>65.44 %</td><td>60.01 %</td></tr><tr><td>Manque de diligence raisonnable</td><td>8.89 % AUM</td><td>9.81 % AUM</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	65.44 %	60.01 %	Manque de diligence raisonnable	8.89 % AUM	9.81 % AUM
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	65.44 %	60.01 %								
Manque de diligence raisonnable	8.89 % AUM	9.81 % AUM								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 35% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.									

	A titre d'exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 74,41% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.74	7.78
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.75	7.78

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>41.42 tCO2/M€ investi</i>	<i>49.55 tCO2</i>
Valeur comparable	<i>45.24 tCO2/M€ investi</i>	<i>52.3 tCO2</i>

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>

	<i>des Nations Unies.</i>	<i>des Nations Unies.</i>
Produit financier	72.93 %	71.68 %
Valeur Comparable	70.04 %	70.81 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	61,54%	54,05%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.label-greenfin.fr/)

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	4,39%	Allemagne
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	4,32%	Pays-Bas
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Autres et Liquidités		3,54%	France
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	3,1%	Allemagne
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Actions	Finance	2,62%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	2,6%	France
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,59%	France
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	2,55%	France
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Actions	Services de Communication	2,23%	Allemagne
IBERDROLA SA SQ EUR	Actions	Services aux Collectivités	2,03%	Espagne
L'OREAL FP EUR	Actions	Biens de Consommation de Base	1,94%	France
MUENCHENER RUECKVER AG-REG GY EUR	Actions	Finance	1,85%	Allemagne
SAFRAN SA FP EUR	Actions	Industrie	1,72%	France
BNP PARIBAS FP EUR	Actions	Finance	1,62%	France
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	1,62%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

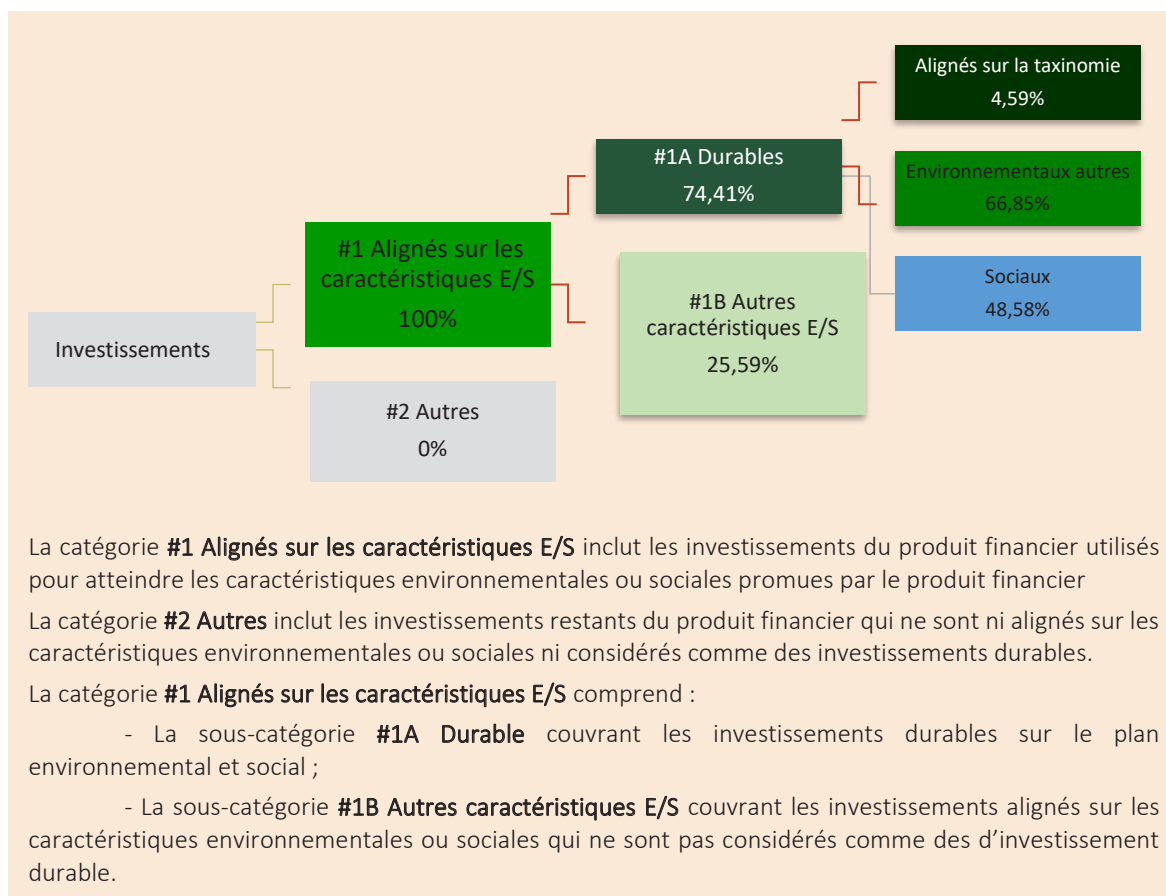
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 35% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 74,41% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 66,85% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 48,58% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,59% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 99,51% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	2,7%
Matériaux	5,77%
Industrie	19,11%
Consommation discrétionnaire	11,76%
Biens de consommation de base	6,13%
Santé	7,09%
Finance	24,06%
Technologie de l'information	11,65%
Services de communication	4,61%
Services aux collectivités	5,51%
Immobilier	1,11%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,49% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	0,43%
Autres et liquidités	0,06%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 6,31% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

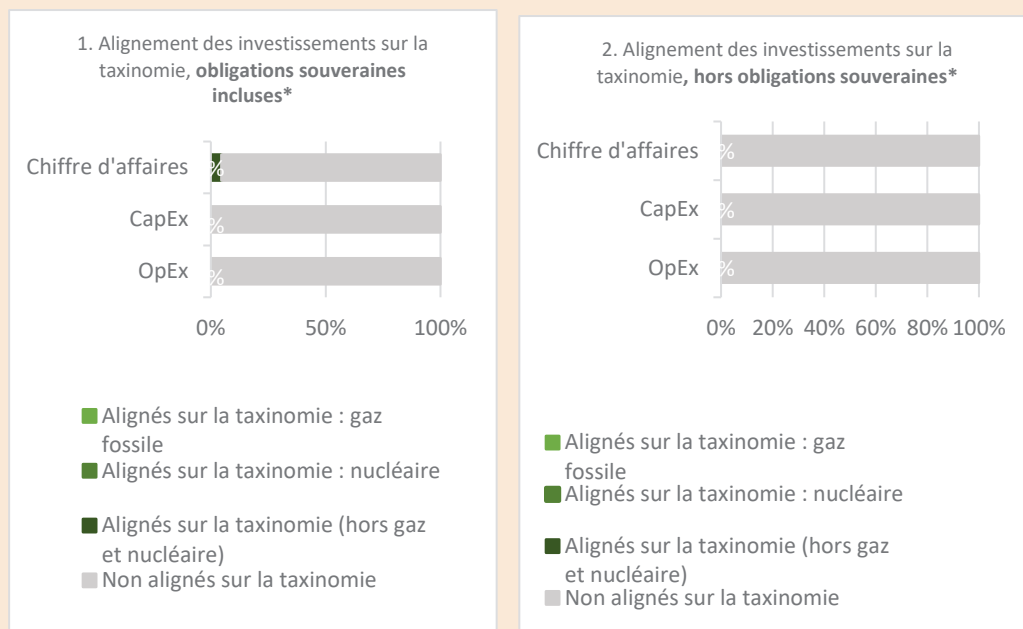
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,05 % et 2,48 % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 66,85% au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 48,58% au 31/03/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LBP AM
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.07.24 17:44:28 +0200

